



COSTE BOIS

FABRICATION DISTRIBUTION

COSTE BOIS BELVES

22, Avenue de la Résistance
ZI Le Martoulet - BELVES
24170 PAYS DE BELVES
Tél 05 53 29 52 05
logistique@coste-bois.com
www.parquet-coste.com

EXPLOITATION FORESTIERE | SCIERIE
BOIS FEUILLUS ET RESINEUX | BOIS TROPICAUX
PARQUETS, LAMBRIS, BARDAGES
CHARPENTE | MAISON OSSATURE BOIS
ISOLATION | AMENAGEMENTS EXTERIEURS

FACTURE

Date	N° Facture	N° Client
04/03/2025	32 183	87 864

MENUISERIE BOUCHARD

26, COUDERC DU PUIT
BLANAT
46500 ROCAMADOUR
FRANCE

N° TVA :

Tél : 07 52 04 31 88

Vendeur : Armel PRADO

Page 1 / 1

Enlevé

Référence	Désignation	Quantité	P. U. HT	Montant HT
BL n° APRA-50224 du 04/03/2025				
500093	Plots Frêne ép: 41 mm en 3,000 m x 3,490 m x 0,041 m 1,00 PCE	0,429 M3	705,00	302,45
500092	Plots Frêne ép: 34 mm en 3,000 m x 2,970 m x 0,034 m 1,00 PCE	0,303 M3	705,00	213,62
500092	Plots Frêne ép: 34 mm en 4,000 m x 1,090 m x 0,034 m 1,00 PCE	0,148 M3	705,00	104,34
<i>Pour tout paiement, merci d'indiquer votre Nom + N° de facture ou d'acompte.</i>				
<i>Nouveaux RIB depuis Novembre :</i>				
<i>IBAN : FR76 1005 7190 9000 0507 7770 684 / BIC : CMCIFRPP</i>				

Base HT	F.F.	Eco-tax	Taux TVA	Montant TVA
620,41	0,00	0,00	02 20%	124,08

Total HT :	620,41 €
Eco-tax :	0,00 €
Total TVA :	124,08 €
Total TTC :	744,49 €
Total acompte :	0,00 €

TOTAL A REGLER : 744,49 €

Conditions de vente : nos marchandises sont agréées par l'acheteur, à l'enlèvement. Elles voyagent aux risques et périls de l'acheteur. De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi No 80335 du 12 mai 1980. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, et sans mise en demeure, le paiement d'intérêts de retard autour de 12% l'an. Si le recouvrement entraîne l'intervention de notre service contentieux, le montant de la créance se trouvera majoré forfaitairement de 10% sur toutes les sommes dues, pour couvrir les frais de gestion contentieuse. Seul, de convention expresse, le Tribunal de Commerce de Bergerac sera compétent dans tout litige nous opposant.
Loi n°92-1442 : Aucun escompte pour paiement anticipé. Pénalités de retard : 3x le taux légal en vigueur. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 €